



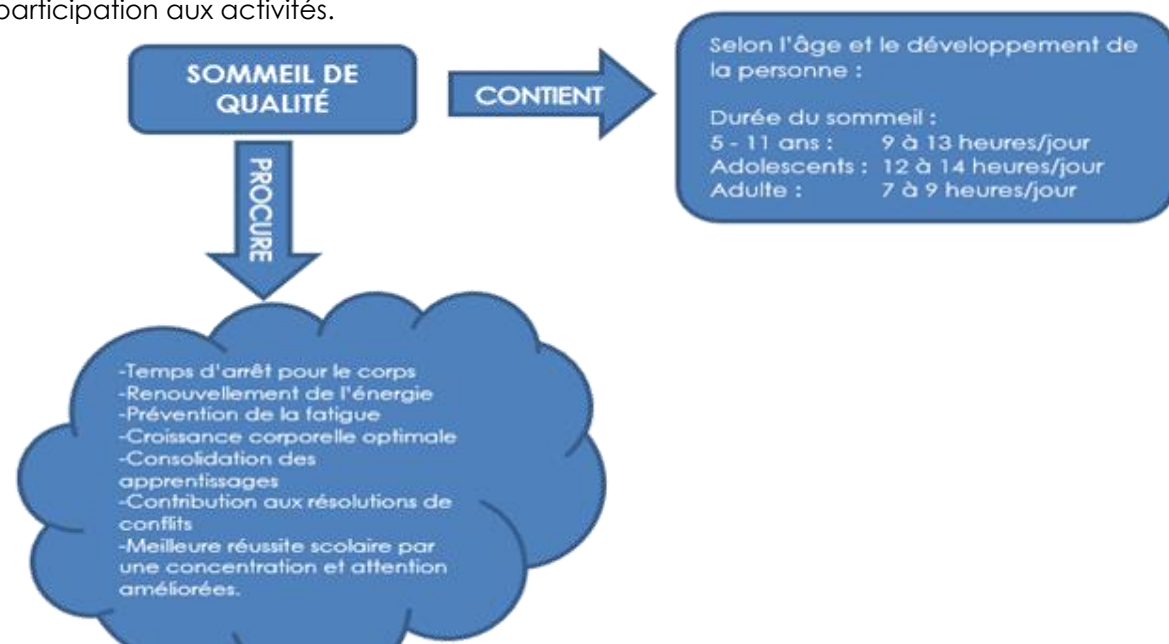
Informations	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>Transport du midi</p> <p>Prendre note que le 2^e versement pour le transport du midi est prévu le <u>1^{er} octobre 2022</u>.</p> <p>Facturation matériel didactique</p> <p>Vers la fin octobre, la facture du matériel didactique 2022-2023 de votre enfant sera déposée dans votre compte Portail parents Mozaïk. Elle pourra être payée par virement bancaire comme la facture du parascolaire.</p> <p>Organismes d'aide aux familles</p> <p>Le <u>Carrefour d'initiatives populaire de RDL</u> situé au 9, rue Lafontaine : denrées alimentaires à très faible coût ou gratuitement pour les familles qui vivent des difficultés financières ou non. Tous sont bienvenus!</p> <p>La <u>Société St-Vincent de Paul</u> située au 15A, rue Frontenac : literie, livres, vaisselle et vêtements à faible coût (5 \$ pour un sac de vêtements). Ouvert les mercredis et vendredis de 13 h 30 à 16 h.</p> <p>Le <u>Centre d'entraide loupervoisois</u> situé au 181, rue Témiscouata : vêtements, meubles, vaisselle, etc. Prix modique sur tout.</p> <p>Aussi, le transport collectif Vas-Y est gratuit le 22 de chaque mois.</p>	<p>3</p> <p>JOURNÉE PÉDAGOGIQUE CONGÉ POUR LES ÉLÈVES SERVICE DE GARDE OUVERT DE 7 H À 18 H (seuls les enfants inscrits seront admis)</p>	<p>4</p> <p>Jour 2</p> <p>Réunion du comité de parents du Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup Heure : 19 h 30 Où : Rivière-du-Loup</p>	<p>5</p> <p>Jour 3</p> <p>Visite centre de tri gr. 301, 302, 402, 303-403</p> <p>Lancement de la campagne de financement de l'école</p> <p><i>Journée mondiale des enseignants</i></p>	<p>6</p> <p>Jour 4</p> <p>Visite centre de tri gr. 401</p> 	<p>7</p> <p>Jour 5</p>
	<p>10</p> <p>ACTION DE GRÂCES CONGÉ POUR TOUS SERVICE DE GARDE FERMÉ</p>	<p>11</p> <p>Jour 6</p> <p> Dépôt caisse scolaire</p>	<p>12</p> <p>Jour 7</p>	<p>13</p> <p>Jour 8</p>	<p>14</p> <p>Jour 9</p> <p>Première communication disponible sur Mozaïk Parents</p>
	<p>17</p> <p>Jour 10</p> <p>19 h : Conseil d'établissement</p> 	<p>18</p> <p>Jour 1</p>	<p>19</p> <p>Jour 2</p>	<p>20</p> <p>Jour 3</p>	<p>21</p> <p>Jour 4</p>
	<p>24</p> <p>Jour 5</p> <p><i>Journée des Nations Unies</i></p>  <p>Nations Unies</p>	<p>25</p> <p>Jour 6</p> <p> Dépôt caisse scolaire</p>	<p>26</p> <p>Jour 7</p>	<p>27</p> <p>Jour 8</p> 	<p>28</p> <p>Jour 9</p> 
	<p>31</p> <p>Jour 10</p>				

Mot de l'infirmier

HA ! L'automne, quelle belle saison! C'est le moment de faire le plein d'énergie!

Profitez-en pour apprécier les petits moments de la vie. Prendre du temps pour soi, c'est aussi important : ça recharge les batteries. Sortez dehors en famille, allez-vous balader en forêt pour contempler les feuilles colorées des arbres, allez jouer dehors au parc pour essayer un nouveau sport. Profitez-en pour aller cueillir des pommes, des citrouilles et pourquoi pas ramasser les feuilles tout en s'amusant... Profitez de l'automne pour vous fabriquer de nombreux nouveaux souvenirs!

Quand on parle de niveau d'énergie renouvelé, on parle de sommeil de qualité!
En ce temps de retour en classe, les enfants ont besoin de passer du temps calme en soirée et de dormir adéquatement. C'est essentiel pour leur humeur, la gestion des émotions et leur participation aux activités.



Conservez une routine de fin de soirée rassurante et réconfortante : activité calme, lecture ou comptine de même qu'une installation au lit avec câlin de papa ou maman. Vous en ressortirez avec des bienfaits sur votre quotidien.

Bonne nuit, faites de beaux rêves!

Mathieu Rodrigue, infirmier clinicien
Santé scolaire
CLSC Rivière-du-Loup
418 867-2642 poste 67121



École internationale Saint-François-Xavier
8-A, rue Pouliot
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3R8

Info-ÉISFX Octobre 2022

Mot de la direction

Bonjour chers parents,

Notre année scolaire étant bien débutée, j'aimerais attirer votre attention sur les 2 points suivants qui faciliteraient le quotidien :

1. Identification des vêtements à l'école

Afin d'éviter la perte de vêtements et d'objets personnels pouvant ainsi vous occasionner des frais supplémentaires, nous vous demandons d'identifier les vêtements (surtout les manteaux et les vêtements que votre enfant pourrait enlever dans la journée) et le matériel scolaire de votre enfant. Il s'agit d'une mesure préventive afin de réduire le nombre d'objets perdus. De plus, lorsque tout est identifié, nous pouvons rapidement le remettre à la bonne personne. Encore cette année, les objets perdus non réclamés seront remis à un organisme de charité de la région chaque mois.

2. Surveillance dans la cour

Matin : à 7 h 50

Midi : à 12 h 35

Les enfants marcheurs ne doivent pas arriver sur la cour AVANT ces heures. Les éducatrices du service de garde présentes avant les heures mentionnées ci-dessus sont avec les enfants de leur groupe du service de garde et ne peuvent assurer la surveillance des enfants qui arrivent trop tôt.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration.

Karine Bernier, directrice
Julie Nadeau, aide à la direction



Opération toutous

Pour une 22^e année consécutive, le Club optimiste de Rivière-du-Loup organise l'Opération toutous et offre aux écoles la possibilité de contribuer à leur façon en récupérant des toutous dans chaque milieu. Nous invitons donc les enfants à apporter à l'école dans la semaine du 17 octobre les toutous qu'ils voudront donner afin de faire de ce projet une autre réussite de partage. Ces toutous seront ensuite récupérés les 21 et 24 octobre pour être nettoyés. C'est donc une bonne occasion de faire un ménage à la maison pour se départir de toutous qui sont en trop et qui pourraient faire des heureux.

Merci pour votre collaboration!

Christian Ouellet pour le Club optimiste de Rivière-du-Loup, responsable de l'Opération toutous 2022





Plan d'action pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.

Document explicatif à l'intention des parents



Centre de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup Québec



Nos orientations

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée. Nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs du geste. L'auteur du geste d'agression s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école.

Il devra prendre des engagements pour que la situation cesse et ne se répète pas. Dans le cas d'une suspension à l'extérieur de l'école, des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion seront mises en place.

Les parents de l'auteur du geste d'agression seront sollicités pour collaborer à la recherche de solution et devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas. Nous apporterons un suivi à chacune des situations.

Pour prendre connaissance du plan de lutte complet, veuillez consulter www.cskamloup.qc.ca.

Information à retenir

La première action à poser lorsque nous vivons une situation, c'est d'en parler.

Voici quelques personnes qui pourront apporter l'aide et le soutien nécessaire :

- L'enseignant ou l'enseignante
- Le professionnel ou la professionnelle de l'école (personne nommée pour porter assistance lors de ces situations)
- La direction de l'école

Des définitions

Conflit : on dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont *en désaccord sur des besoins ou sur des valeurs*. Il est normal de vivre des conflits, c'est pourquoi il est important d'apprendre de bonnes méthodes pour les résoudre pacifiquement. La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex. : jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents.

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens » (L.I.P. article 13).

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. article 13).

Mise en contexte

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est adoptée depuis juin 2012. Depuis ce temps, les écoles et la commission scolaire ont uni leurs efforts pour planifier un plan de lutte contre l'intimidation et la violence permettant d'être très attentifs à ce type de situation. L'arrivée de cette loi permet de véhiculer le message qu'il faut agir !

La loi démontre l'importance de :

- la **prévention** reconnue et des règles prévues en ce sens (civisme);
- une **prise de conscience** nécessaire;
- la mise en place d'**actions** concrètes et efficaces.

Chaque école a élaboré un plan d'action (plan de lutte contre l'intimidation et la violence) comprenant notamment :

- les activités liées à la **prévention**;
- les **délais** à respecter lors d'une plainte ou d'un signalement;
- les **interventions** ou les **sanctions disciplinaires** à mettre en place pour les **auteurs**, les **victimes** et les **témoins**, selon la situation.

Le conseil d'établissement procédera, annuellement, à l'évaluation des résultats de l'école en lien avec l'application de son plan de lutte.

Nos priorités

À l'École internationale Saint-François-Xavier nos priorités suite à notre portrait de situation sont :

- Permettre aux élèves de se doter de moyens pour communiquer et régler leurs différends en lien avec le profil de l'apprenant du programme primaire de l'IB.
- Informer les parents et les enseignants sur des thématiques variées.
- Viser des conditions favorables à la dénonciation de certains événements et le transfert vers la direction.
- Viser l'uniformité du traitement des plaintes.
- Favoriser des déplacements sécuritaires sur le terrain de l'école.
- Poursuivre notre travail de collaboration avec les partenaires à l'externe (policiers et intervenants du MSSS).

Des actions préventives

Des actions préventives mises en place :

- Formation et support aux enseignants
- Recondiction des actions en lien avec la gestion de conflits
- Groupe restreint en compétences sociales
- Aide individualisée
- Traitement sans délai de tout signalement ou plainte concernant l'intimidation et la violence
- Recondiction du comité les agents de la sécurité pour les déplacements à l'extérieur de l'école
- Réorganisation de la cour de récréation en lien avec l'orientation 3 du projet éducatif 2014-2015/2018-2019

La collaboration entre l'école et les parents est un facteur de protection essentiel à la réussite de la lutte à l'intimidation et à la violence.



Actions

Actions qui seront prises par tout adulte de l'école lors d'un événement d'intimidation ou de violence :

- Transmission de l'information à la direction;
- Rencontre des élèves impliqués;
- Suivi aux parents des élèves impliqués.

Mesures de soutien qui seront apportées à la victime, à l'auteur ou aux témoins :

- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec un professionnel;
- Augmentation de la surveillance;
- À la suite de l'analyse, déterminer le soutien le plus adapté à l'élève.

Sanctions disciplinaires applicables selon les règles de vie de notre école :

- Rencontre avec la direction;
- Conséquences déterminées selon la gravité et le caractère répétitif de l'acte;
- Suspension, si la direction estime que cela peut mettre fin à la situation.

Des ressources :

Personne responsable du dossier dans l'école	Direction de l'école 418 862-6901
Ligne parents	1-800-361-5085 www.ligneparents.com
www.mojagis.com	Ressource pour les parents d'élève victime, témoin ou auteur de violence et d'intimidation.
www.jeunessejeecoute.ca	Ressource d'information pour parents, adolescents et enfants
CSSS - CLSC	418 867-2642
Service de police	418 862-6303